



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU NORD**



## Conseil de Communauté

Procès-verbal

Séance du 10 juin 2024

Date de convocation : 04 juin 2024

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Nicolas DOSEN**

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	4
<b>ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 08/04/2024</b> .....	6
<b>DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT CONCERNANT LES ÉLÉCTIONS EUROPÉENNES ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 08/04/2024</b> .....	6
<b>INTERVENTION DE M. RANSART ET DE M. PETIT DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AVESNOIS</b> .....	8
<b>SRADDET MODIFIÉ : AVIS DU SCOT / AVIS DE LA 3CA</b> .....	10
<b>PROJET DE CONVENTION PARTENARIALE 2024 AVEC L'ADU / PROJET DE CONVENTION AVEC LE SMPNRA</b> .....	12
<b>PIG : RENOUELEMENT DES ABONDEMENTS COMMUNAUTAIRES</b> .....	13
<b>GUH : RENFORCEMENT DE L'ESPACE FRANCE RÉNOV</b> .....	14
<b>MARCHÉ DU TRI, TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS : ATTRIBUTION</b> .....	15
<b>ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES</b> .....	16
<b>CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE</b> .....	17
<b>FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX</b> .....	18

<b>RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE ACCORDÉE A L'AGENCE FRANCE LOCALE</b> .....	19
<b>TABLEAU DU PERSONNEL</b> .....	20
<b>ASSURANCE STATUTAIRE : GROUPEMENT DE COMMANDES DU CDG59</b> .....	21
<b>PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE</b> .....	22
<b>ACHAT D'UN BERCEAU 3CA AUPRES DE LA CRECHE « LE PETIT TAMBOUR » D'AVESNES SUR HELPE</b> .....	24
<b>INFORMATION SUR LA JOURNÉE DE LA FLAMME OLYMPIQUE</b> .....	25
<b>EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU PRÉSIDENT : ÉTUDE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES</b> .....	25

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

***La séance est ouverte à 18h00.***

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Flaumont-Waudrechies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 04 juin 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 63

### **Présents :**

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER a donné procuration à Antoine BADIDI, Pascal PETIT, Christelle PREVOST a donné procuration à Pascal PETIT

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU, Sylvie CABOOR a donné procuration à Aline BERTRAND

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beaurieux : David HOUILLIEZ

Commune de Bételles : Orféo RIGONI

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Choisies : Bernard PAQUET a donné procuration à Vincent QUEVALLIER

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Dourlers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON, Maryse BERNARD a donné procuration à Pascal NOYON, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR a donné procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT a donné procuration à Sabine CAUFAPE

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX

Commune de Hestrud : André BERTEAUX

Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON

Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT

Commune de Liessies : Alain RICHARD

Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ

Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX a donné procuration à Thierry THIROUX

Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT

Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ

Commune de Ramousies : Brice AMAND

Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie LENTIER, Natacha VANELSLANDE

Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante

Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN

Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET a donné procuration à Didier CARETTE, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE

Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS

Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES

Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian BINOIT

Commune de Solrignes : Rémi LE ROUZIC a donné procuration à Christian BINOIT

Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART a donné procuration à Nicolas DOSEN

Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

**Absents, excusés :**

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE

Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN,

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET

**Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.**

## **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 08/04/2024**

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 08 avril 2024 est adopté.

## **DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT A L'OCCASION DES PROCHAINES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES**

Monsieur le Président salue le retour de Monsieur Jérôme BEUGNIES, Vice-Président aux finances. Il prononce son discours portant sur les élections européennes et sur l'organisation des prochaines élections législatives.

### **Extrait du discours**

« Chers collègues,

Je veux dire un mot préliminaire car la situation politique qui se dessine depuis l'allocution du Président de la République et la signature d'un décret de dissolution de l'Assemblée nationale nous touche toutes et tous. Ce qui se passe depuis hier soir touche toutes les échelles, de l'Europe jusqu'au local. Je ne veux pas être silencieux et faire comme si tout continuait, comme si notre Assemblée Communautaire et notre territoire ne jouaient pas aussi leur avenir. Un mot d'abord du contexte. Il n'y a pas de plus grande valeur en politique que celle de la démocratie. Toutes et tous, ce soir, sommes ici, issu du fruit du suffrage. Nous sommes des élus, et à ce titre, jamais nous n'avons manqué de courage, dans la victoire et dans la défaite, pour affronter cette saine compétition des hommes, des femmes et des idées. Je ne dirai pas ce soir qu'une élection m'inquiète. On ne peut pas s'inquiéter que le peuple, que le corps électoral, soit appelé à se prononcer.

Mais pour se prononcer convenablement, sereinement, il y a aussi des conditions. Je ne comprends pas comment cette décision de dissolution, forgée semble-t-il à quelques-uns, au fond d'un bureau de l'Élysée, nous tombe ainsi dessus sans prévenir, alors même que l'avenir du pays pourrait se jouer – j'y reviendrai.

En tant que Maires, nous savons à quel point l'organisation des élections est un moment qui requière du temps, logistique, administratif, organisationnel, mais aussi du temps politique pour que chacun et chacune puisse se forger une opinion, voter et ainsi décider en son âme et conscience qui sera son représentant. Vingt-et-un jours, le plus bref délai possible prévu par notre Constitution, voilà le temps qui nous est donnée.

Je trouve cela déraisonnable.

Cette décision du Président de la République s'impose bien évidemment, mais en faisant le choix de l'extrême rapidité, ce sont les élus et les agents qui sont placés en difficulté, à l'heure où nos services publics sont déjà exsangues. Voilà pour la forme, ce n'est déjà pas rien.

Sur le fond maintenant. Je le disais, ce n'est pas seulement Paris et l'Assemblée Nationale qui sont concernés par cette dissolution. À celles et ceux qui penseraient que notre avenir local ne se joue pas dans cette future élection, je dis attention.

Notre territoire renaît depuis plusieurs mois. Le pacte conclu avec les élus de notre territoire, que nous sommes quelques-uns à avoir signés dans cette assemblée, nous redonnait de l'espoir.

Combien de projets déjà lancés et financés ? Combien de projets discutés en ce moment même ? Combien de projets futurs qu'il nous appartient de dessiner ? Tout cela repose sur l'engagement du Président de la République, de son gouvernement, de nos Députés et de nos Sénateurs. C'est l'accord complexe de ces différentes volontés, avec les nôtres, qui nous donne aujourd'hui des leviers considérables. Changer nos élus, notre gouvernement, c'est possiblement redessiner cet équilibre. Je ne veux pas faire d'idéologie ce soir, soutenir l'un ou l'autre. Notre territoire est dans une telle urgence, une telle difficulté, que ce serait indécent. Ici, il n'est pas tant question de gauche ou de droite que de coaliser celles et ceux qui veulent faire avancer l'intérêt général et s'en donner les moyens ! Notre travail quotidien d'élu local n'est pas pétri de grands discours, il s'organise autour de discussions complexes avec l'État pour savoir comment financer nos hôpitaux, nos politiques, notre tissu économique pour qu'ils puissent survivre, et même mieux parfois, trop rarement, se développer et prospérer.

Je le dis solennellement ce soir, ce qui se joue dans les prochaines semaines ce n'est pas seulement la formation d'une nouvelle majorité et d'un nouveau gouvernement, c'est l'avenir de notre territoire via la préservation de notre acquis. Il est fragile, terriblement fragile. Que celles et ceux qui souhaitent conserver ou conquérir l'honneur de représenter nos circonscriptions à l'Assemblée Nationale aient bien cela en tête : ici, le seul engagement politique que notre territoire exige, c'est celui de ne pas être relégués, oubliés, déconsidérés.

Le pacte doit survivre, et avec lui la certitude que notre territoire existe pour les pouvoirs publics. Le reste n'est que littérature. À l'heure où une élection législative fait oublier une élection européenne, que cette campagne nationale qui a déjà commencé ne fasse pas oublier nos enjeux locaux, car alors ce serait pour longtemps. »

***\*Applaudissements\****

## **INTERVENTION DE M. RANSART ET DE M. PETIT DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'AVESNOIS**

- **Présentation**

Monsieur le Président invite Monsieur Jonathan RANSART, Directeur Général de l'Office de Tourisme de l'Avesnois (OTI), ainsi que Monsieur David PETIT, Directeur Délégué de l'OTI, à présenter le sujet.

Monsieur Jonathan Ransart explique que cette intervention permettra de mieux comprendre les missions et le rôle du nouvel Office de Tourisme de l'Avesnois, ainsi que de dresser un bilan de l'année 2023. Pour rappel, l'Office de Tourisme Intercommunal est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, dont la gouvernance est composée de Monsieur Jean Pierre MASIN, le Président, ainsi que Monsieur Jacques LAMQUET et Gwénoène GRAVET, responsable commerciale à la ferme du Pont des Loups.

Par ailleurs, il expose les trois principales sources de financement : 68% provenant de subventions, 32% d'autofinancement à travers la commercialisation de séjours, et, à titre d'exemple pour 2023, 120 000 € issus de la taxe de séjour représentant 23% de son budget.

Les missions de l'Office de Tourisme incluent les missions régaliennes des quatre anciens offices : accueil, promotion, communication. De plus, des missions spécifiques ont été ajoutées, notamment en matière d'accompagnement et de soutien aux porteurs de projets, ainsi qu'en matière de commercialisation. En outre, l'Office de Tourisme comptera en 2024 une équipe de 20 collaborateurs. La gestion des ressources humaines dispersées sur le territoire a posé des défis de management, et il a été nécessaire de mettre en place un volet formation pour harmoniser les compétences des employés.

D'autre part, en 2023, l'Office de Tourisme a enregistré une augmentation de 18% du nombre de visiteurs. Monsieur Jonathan Ransart informe également le conseil que l'Office a développé des boutiques locales au sein de tous les bureaux d'informations touristiques, mettant en valeur les producteurs locaux et les artisans. En effet, sur un chiffre d'affaires de 22 000 €, plus de 15 000 € ont été directement reversés à ces artisans et producteurs. Par ailleurs, il est prévu de mettre en place une plateforme « Nouveau Territoire » dédiée à la collecte de la taxe de séjour. Ce nouveau logiciel permettra une gestion en temps réel. Nous avons sensibilisé les hébergeurs à son utilisation à travers des réunions collectives, afin de leur expliquer comment collecter cette taxe et en comprendre l'importance.

À ce sujet, les résultats ont dépassé les attentes : en 2023, 358 979 € de taxe de séjour ont été collectés. Ces recettes supplémentaires offrent davantage de moyens, augmentant ainsi les capacités de communication et l'attractivité du territoire de la 3CA. Il convient de noter des spécificités importantes selon les zones. Par exemple, dans la communauté de communes 3CA, le nombre important de gîtes et de chambres d'hôtes entraîne un volume de nuitées moins élevé.

Monsieur David PETIT poursuit alors en annonçant que 343 306 nuitées ont été cumulées en 2023. Actuellement, après environ 42 millions d'euros, c'est ce qui retombe sur le territoire. De plus, l'Office de Tourisme réalise également des activités commerciales, notamment en vendant des prestations et en proposant des visites guidées grâce à un agrément permettant de packager des offres. La structure organise également des animations scolaires,

spécificités de l'Avesnois : 44 groupes scolaires en 2023. Pour les animations du mois de juillet, telles que les visites de l'été, balades patrimoine et sorties insolites, nous avons accueilli 591 personnes en 2023. En ce qui concerne le bilan du service commercial, le chiffre d'affaires s'élève à environ 95 000 €.

Monsieur Jonathan Ransart présente ensuite le volet « rassembler, réunir », une mission importante qui consiste à réunir les prestataires. Ces rencontres permettent aux prestataires de travailler sur des thématiques communes et de se rassembler autour de moments conviviaux, impliquant environ 90 prestataires touristiques de l'Avesnois.

Dans le domaine de l'accompagnement, le club « Presta » a été créé pour aider les prestataires à développer leurs services et booster leur visibilité. L'Office dispose également d'un pôle ingénierie et développement partenariat pour les porteurs de projet, comme l'exemple du contrat de destination touristique où des porteurs de projets ont été accompagnés sur différents volets de financement.

En ce qui concerne la communication et le marketing, un nouveau site internet a été lancé en mars 2023, attirant 230 000 visiteurs et générant 580 000 pages vues. Nous avons également développé notre présence sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook). Le cahier de l'aventurier, créé et vendu, a généré 8 500€ de recettes. De plus, l'Office dispose d'un droniste au sein de l'équipe pour la création de contenus digitaux.

#### ***\*Projection d'une vidéo de présentation\****

Enfin, le Président remercie Monsieur Jonathan RANSART et Monsieur David PETIT pour leur présentation.

- **Teneur des discussions**

Monsieur Sébastien SEGUIN félicite le dynamisme de l'Office de Tourisme et ajoute que c'est un exemple pour tous les Offices du Nord.

Par ailleurs, Monsieur Pascal PETIT ajoute que le territoire ne transparaissait que peu dans les campagnes de promotion des territoires par l'Office de Tourisme de l'Avesnois. Ainsi, cela lui semblait dommageable, à moins de considérer que ce dernier ne soit pas digne de mise en valeur, ou qu'il n'ait rien à proposer aux potentiels touristes et/ou habitants. Et ce d'autant que la 3CA participe au financement du dit-office de tourisme.

Madame Laurence WATTEAU s'interroge sur l'aide apportée par l'Office de Tourisme dans la publicité des personnes souhaitant installer leur action de chambre d'hôtes. Elle se demande également si ces personnes doivent passer par cet organisme.

Monsieur Jonathan RANSART répond que 100% des hébergeurs de l'Avesnois ne sont pas référencés chez eux mais que des aides ont été mises en place afin de faciliter les démarches. Un courrier avait également été fait aux communes pour leur expliquer la procédure.

- **Vote**

*(Sans objet)*

## **SRADDET MODIFIÉ : AVIS DU SCOT / AVIS DE LA 3CA**

- **Présentation**

Monsieur Freddy THERY invite Madame Christine VENDEVILLE, Directrice Générale Adjointe à présenter le sujet.

Madame Christine VENDEVILLE rappelle que le SRADDET est le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. C'est dans ce cadre qu'il est souhaitable de mettre l'accent sur l'ordre du jour pour informer des courriers adressés à la Région dans le cadre de cette consultation. En effet, la 3CA et le SCOT ont été interrogés sur différents volets, à savoir le volet « déchet » en lien avec la loi « AGECE », la réduction de la production de déchets et leur valorisation. Un autre volet concerne le climat, l'air, l'énergie, et enfin trois volets, dont un essentiel : la gestion économe de l'espace.

Concernant la partie « déchet » : le SRADDET annonce une ambition de réduction de 15% de la quantité des déchets ménagers assimilés sur la période 2010/2030. Les EPCI doivent actionner des outils tels que la tarification incitative ou des opérations de réemploi avec un objectif de 5% du tonnage réemployé à l'horizon 2023. De même, la mise en place de plans locaux de prévention des déchets ménagers assimilés nécessite des stratégies à décrire et à mettre en œuvre à l'échelle des EPCI.

L'objectif est la réduction de la production de déchets avec une cible de 541 kilos par habitant par an à l'horizon 2031. Actuellement, la 3CA est à 445 kilos, ce qui est inférieur aux ratios départementaux et régionaux, qui sont au-delà de 600 kilos. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour poursuivre les actions en cours. Une autre ambition est de généraliser le tri à la source des biodéchets. Le troisième objectif est de réduire la quantité de déchets produits par les activités économiques, notamment dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

La 3CA a donc été invitée à réagir sur ces trois objectifs. Le SCOT s'inscrit dans le développement des filières de valorisation des biodéchets avec une logique de proximité et d'équilibrage territorial. En ce qui nous concerne, la 3CA a rappelé les actions de l'intercommunalité, notamment en matière de biodéchets, confirmant notre alignement avec le SRADDET modifié.

Concernant le volet « climat, air, énergie » : la Région envisage de renforcer les objectifs d'atténuation du changement climatique avec de nouveaux objectifs à l'horizon 2031 et 2050. Cependant, dans un souci de réindustrialisation, la réduction du taux de consommation énergétique initialement prévue à 30% pour 2031 a été revue à 20% afin de permettre cette réindustrialisation. Un autre objectif, sur lequel il faut être vigilant, est la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec une augmentation de 64% d'ici 2031. La production d'élevage crée des gaz à effet de serre, ce qui constitue un objectif ambitieux pour notre territoire. Un autre objectif sur cette dimension « air, énergie » est d'accroître la part des consommations à 31% d'ici 2031, alors que nous sommes actuellement à 7,4%.

C'est un objectif ambitieux, mais le territoire s'est mis en ordre de marche avec la définition des ZAENR. Enfin, il y a un volet sur la qualité de l'air pour anticiper les évolutions du climat au regard des principales vulnérabilités.

Le SCOT, tout comme la 3CA, s'inscrit dans la réduction de 20% des objectifs énergétiques. En matière de gaz à effet de serre, le secteur agricole prédomine sur notre territoire. Cependant, le SRADDET ne prend pas en compte les flux de carbone constitués par nos prairies permanentes et nos espaces forestiers. En matière d'énergies renouvelables, les ambitions sont élevées par rapport à la situation actuelle. Enfin, en ce qui concerne la qualité de l'air, en lien avec l'activité de l'élevage, il faudra réduire les émissions d'ammoniaque.

Pour l'artificialisation du sol, la période de référence réaffirmée est de 2021 à 2031 et de 2031 à 2050. Il s'agit de réduire l'artificialisation avec une montée en puissance progressive. La Région introduit une notion de majoration et de minoration : l'artificialisation autorisée est majorée lorsque les rendements et densités de construction sont améliorés, ce qui concerne les territoires très dynamiques et attractifs sur le plan résidentiel. À l'inverse, une minoration est appliquée pour les territoires comportant de nombreux logements vacants depuis plus de deux ans.

La 3CA a réagi en soulignant la nécessité de mobiliser des moyens techniques et financiers pour mettre sur le marché ces logements vacants, ce qui est difficilement réalisable par les territoires ruraux. La Région a réaffirmé la garantie universelle d'un hectare par commune pour toutes celles disposant d'un document d'urbanisme à l'horizon 2026, et a défini des critères de territorialisation. Il est important de noter que certains projets doivent être inscrits dans ces listes nationales et régionales pour ne pas impacter les bilans fonciers.

Monsieur Freddy THERY précise que les zones économiques sont reprises dans le compte foncier de la Région. En ce qui concerne le contournement, s'il est pris en compte dans le compte foncier national, le taux de réduction des efforts passerait de 70% à 45%, ce qui nous placerait en deçà de la moyenne nationale de 50%.

Madame Christine VENDEVILLE conclut en indiquant que le SCOT, comme la 3CA, a donné un avis favorable, assorti de réserves.

- **Teneur des discussions**

Madame Colette WATREMEZ se demande si la garantie universelle d'un hectare pour les communes ayant prescrit un document d'urbanisme d'ici 2026 s'applique-t-elle aux petites communes, comme Rainsars notamment, dans le cadre du PLUi.

Monsieur Freddy THERY lui indique qu'il s'agit d'un hectare mutualisé pour les communes. En effet, l'Etat garantit un hectare pour les communes et c'est à nous de le répartir en fonction des zones.

- **Vote**

*(Sans objet)*

## **PROJET DE CONVENTION PARTENARIALE 2024 AVEC L'ADU / PROJET DE CONVENTION AVEC LE SMPNRA**

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE pour la présentation du sujet.

Tout d'abord, l'idée de ces deux conventions s'inscrit dans la mise en œuvre du PPI et du PLUi-H récemment approuvés. Il s'agit de s'entourer de deux structures : l'Agence de l'Urbanisme et le Parc Naturel, pour bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une expertise sur certains de nos projets.

Concernant la convention partenariale proposée avec l'ADU, celle-ci comprend quatre missions principales. La première mission concerne l'accompagnement des projets économiques structurants, notamment la Zone d'Activités d'Avesnelles. La deuxième mission porte sur l'accompagnement de la mise en œuvre et de l'évolution du PLUi-H (modifications, révisions, etc.) ainsi que sur l'assistance technique relative à l'urbanisme réglementaire (PLUi, RLPi, ZAN, etc.). La troisième mission, en coordination avec la cheffe de projet « Petites Villes de Demain » et les partenaires du programme, vise l'accompagnement technique dans la déclinaison territoriale et la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain ». Enfin, la quatrième mission est une mission transversale, comprenant l'inventaire des ZAE, ZAN (transitions, coopération, observatoires, cartographies et SIG, veille...)

Le coût de cette convention s'élève à 40 000 €.

En ce qui concerne la convention partenariale avec le SMPNRA, l'ambition est similaire mais avec une approche centrée sur la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines bâtis et naturels. Cette convention comprend également quatre missions : la première mission porte sur l'accompagnement et la sensibilisation des acteurs du territoire aux dispositions du PLUi relatives à la prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers. La deuxième mission concerne l'accompagnement de l'opérationnalité des projets pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages. La troisième mission implique l'accompagnement des procédures de modification/révision du PLUi par un apport d'expertise sur la prise en compte des patrimoines naturels, paysagers et bâtis. Enfin, la quatrième mission est une mission transversale liée au développement rural et à la prise en compte de l'environnement et des paysages.

Le coût de cette convention est de 25 000 €.

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

## **PIG : RENOUELEMENT DES ABONDEMENTS COMMUNAUTAIRES**

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE pour la présentation du sujet. Elle évoque une proposition concernant les abondements communautaires en direction des ménages.

L'avenant apporté à la convention initiale, valable jusqu'au 31 décembre 2025, réunit les trois EPCI : la 3CA, la CCPM et la CCSA. Une nouvelle consultation a désigné SOLIHA comme prestataire pour animer ce PIG.

Madame Christine BASQUIN souligne l'importance de cette action concrète pour les citoyens, qui rencontrent de nombreux obstacles pour entreprendre la rénovation énergétique de leur maison. Le GHU est une véritable ressource de conseil, tant technique que dans la recherche des aides. Compte tenu des suppressions de certains financements, il est crucial de cibler les ménages très modestes, pour lesquels le financement est le principal obstacle. Lors de la commission du 2 avril, il avait été proposé de travailler sur ce sujet et d'augmenter le pourcentage de l'abondement de 4% à 5%, en incluant les ménages modestes en plus des très modestes. Bien que 40 000 € soient inscrits au budget, environ 20 000 € sont consommés annuellement : en 2021, 30 dossiers ont été traités ; en 2022, 27 dossiers ; et en 2023, 33 dossiers. À ce jour, à la moitié de l'année, seulement 7 dossiers ont été déposés, représentant une somme de 3 600 €.

Il est proposé de maintenir le taux d'abondement à 4%, en ciblant spécifiquement les ménages très modestes, dans la continuité du PIG.

Cette action concrète doit être renforcée pour aider les habitants à rénover les maisons inhabitables. Une revalorisation de cette aide est envisagée pour l'avenir.

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **GUH : RENFORCEMENT DE L'ESPACE FRANCE RÉNOV**

- **Présentation**

Monsieur le Président invite Madame Christine VENDEVILLE à présenter le sujet.

En 2021, face aux enjeux croissants de rénovation de l'habitat et aux besoins des habitants, les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois, du Sud Avesnois et du Pays de Mormal ont décidé de créer un deuxième Espace Conseil France Rénov' à l'échelle de l'arrondissement de l'Avesnois.

Depuis le 1er janvier 2022, le Parc naturel régional de l'Avesnois assure l'animation et la coordination de cet espace, qui a été reconnu comme "Guichet Unique de l'Habitat" par la Région Hauts-de-France, avec la présence de Marie Alice CANON également à la 3CA. Ce poste avait été créé en 2022 pour couvrir environ 500 consultations par an. Aujourd'hui, force est de constater que nous sommes plutôt à 1 200 consultations par an, ce qui dépasse largement les prévisions initiales. Marie Alice CANON n'arrive donc plus à répondre de manière satisfaisante aux particuliers.

En partenariat avec les intercommunalités, la Région et l'ADEME, financeurs du dispositif, il a été convenu de se réengager, mais avec des contributions ajustées. Le poste de Marie Alice CANON représente un coût annuel de 50 000 €, avec une contribution de 20 000 € par la Région et de 10 000 € par l'ADEME, le reste étant partagé par les EPCI.

Au regard de ces chiffres, la Région Hauts-de-France envisage de soutenir la création d'un deuxième poste de Conseiller France Rénov'. Les trois communautés de communes ont donné leur accord pour cofinancer ce poste lors du Comité de Pilotage de l'Habitat du 5 avril 2024. La modification de la convention par voie d'avenant permettrait ainsi le financement d'un deuxième Conseiller France Rénov'. Cela entraîne une révision du plan de financement pour 2024, impliquant une participation supplémentaire de 8 500 € par an pour la Communauté de Communes, soit 4 250 € pour la période du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2024.

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **MARCHÉ DU TRI, TRANSFERT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS : ATTRIBUTION**

### **• Présentation**

Pour rappel, ce marché « Tri – conditionnement des emballages et papiers issus de la collecte sélective et transfert du verre » se compose de trois types de prestations :

1. Tri – conditionnement des emballages ménagers et papiers, journaux, magazines, collectés en porte-à-porte ;
2. Rechargement et transfert du verre collecté ;
3. Transfert des refus de tri jusqu'à un Centre de Valorisation Énergétique (le plus proche étant celui de Maubeuge).

En collaboration avec le cabinet Elcimai, la 3CA a élaboré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Une première procédure avait été lancée fin 2023, visant à faire appel aux services d'un centre de tri, d'un quai de transfert si nécessaire, et incluant des prestations de transport, renouvelables deux fois pour une période de six mois. Un avis d'appel d'offres avait été publié, en attribuant une note sur la base de 70% pour le critère de l'engagement sur le taux de captation, c'est-à-dire le pourcentage de matériaux recyclables effectivement captés à partir du gisement potentiel entrant.

L'entreprise de Recyclages des Vallées s'est engagée à atteindre un taux de captation de 96%, quel que soit le flux. Puisque le tri est principalement manuel, les moyens humains sont disponibles pour atteindre cet objectif. Un autre critère portant sur la qualité, la sécurité et l'environnement a également été satisfait, l'entreprise apportant des réponses satisfaisantes à ces exigences. De plus, la politique de Recyclages des Vallées prévoit de communiquer largement sur ces bilans et les données chiffrées.

Concernant le prix, l'offre remise propose un coût de tri de 215€ HT par tonne. À titre de comparaison, le coût actuel est de 246€ par tonne, incluant les coûts de traitement. La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 29 mai, propose de retenir cette offre.

### **• Teneur des discussions**

Monsieur Damien DUCANCHEZ demande si la 3CA a continué à bénéficier des soutiens CITEO du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin ?

Monsieur le Président lui répond par la négative et ajoute que cela découle du fait que le centre de tri auquel la 3CA est actuellement affiliée n'est pas agréé. Il mentionne également qu'il envisage de réclamer ces soutiens, se basant sur la lecture du décret discuté lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2023.

### **• Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## ATTRIBUTION D'AIDES AUX ENTREPRISES

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Wilfrid SALMON pour la présentation du sujet.

Il s'agit, au titre d'Aides au développement TPE/PME de plus de 3 ans :

Commune d'implantation	Porteur de projet	Nom de l'entreprise	Montant de la subvention proposée
<b>SAINT AUBIN</b>	Mr DELVALLEE	L'ESTAMINET	4 000 €
<b>LIESSIES</b>	Mr GABEZ	SAS LE BERCAIL/LA BERGERIE	1 089 €
<b>AVESNES SUR HELPE</b>	Mr ABATE	SARL GIULIANA/PIZZERIA LEONARDO	3 201 €
<b>AVESNES SUR HELPE</b>	Mr Mme MARTIN LAVAQUERIE	BIJOUTERIE MARTIN LAVAQUERIE	1 050 €
<b>SARS POTERIES</b>	MR CARLIER	BOUCHERIE CARLIER	1 550 €

Ces attributions bénéficient d'un avis favorable de la commission « Activités économiques » réunie le 24 avril 2024, et d'un avis favorable du Bureau communautaire réuni en séance du 30 mai 2024.

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité, sans la participation des communes suivantes : Avesnes sur Helpe, Beugnies et Liessies.

## CONTRAT DE DESTINATION TOURISTIQUE

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Madame Christine VENDEVILLE

Les contrats de destination touristique ont émergé en 2017 sur notre territoire, porté sur la Région. La Région souhaite poursuivre en retoilettant un peu ses formes de partenariat.

Dans le cadre de la politique touristique régionale des Hauts-de-France, les Offices de tourisme de l'Avesnois et du Pays de Thiérache ont uni leurs forces pour élaborer la stratégie touristique de la destination Avesnois-Thiérache et coconstruire un contrat de destination touristique pluriannuel pour 2024-2027. Ce contrat vise à harmoniser les politiques et interventions publiques autour d'une stratégie de développement touristique commune.

La stratégie d'attractivité s'aligne avec les orientations du PACTE Sambre Avesnois Thiérache, incluant une action marketing renforcée avec Hauts-de-France Tourisme pour optimiser et transformer les offres touristiques.

La Commission tourisme Avesnois Thiérache, créée avec le soutien de la Région et des services de l'État, assure la concertation et l'animation de ce contrat, servant de guichet unique pour accompagner les projets touristiques.

Les priorités énoncées au PACTE ont été pris en considération dans ce travail. C'est un contrat qui vise le partage d'orientation et d'ambition avec un programme d'action pluriannuel, il réunit 17 partenaires.

La gouvernance sera opérée par un comité de pilotage, et en termes d'approche technique, une Commission qui va suivre le programme d'actions et va se concerter à l'échelle de ce périmètre sachant que la région va se prononcer le 28 novembre prochain pour la signature de ce contrat

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## FONDS DE CONCOURS COMMUNAUX

- **Présentation**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Brice AMAND pour la présentation du sujet.

Par délibération en date du 16 mars 2023, le Conseil de Communauté a approuvé la création de fonds de concours en investissements pour toutes les communes membres de la 3CA.

Un budget total de 600.000 € est alloué sur la période allant de 2023 à 2026, permettant à chaque commune de bénéficier d'une enveloppe financière totale de 15.000 €, qu'elle pourra utiliser en une ou plusieurs fois. Etant précisé que le fonds de concours ne peut être supérieur au reste à charge communal, lequel ne pouvant être inférieur à 20% de l'investissement envisagé (conformément aux règles du code général des collectivités territoriales).

Quatre communes ont déposé une demande.

COMMUNES	PROJETS	Montant HT des travaux	Subventions	Fds de concours 3CA	Reste à charge communal
Clairfayts	Remplacement des luminaires de l'église en LED	7 938,60 €	SEAA : 1 612,08 €	3 100,00 €	3 226,52 € (41%)
Clairfayts	Fourniture et installation d'un abri bus	12 825,00 €	A. police : 6 000,00 €	3 400,00 €	3 425,00 € (27%)
Felleries	Accessibilité et sécurisation de l'école Travaux canovaux rue Heureuse Travaux de borduration rue de Liessies	33 039,27 €	Département : 13 248,00 €	9 895,00 €	9 896,27 € (30%)
Marbaix	Travaux routiers (couche de roulement rues Baptiste, de Cartignies, dela Place)	77 421,50 €	Département : 38 710,00 €	5 000,00 €	33 711,50 € (44%)
Rainsars	Remplacement spots de l'église	1 562,10 €	/	780,00 €	782,10 € (50%)
Rainsars	Rénovation de l'éclairage public	8 982,00 €	/	4 491,00 €	4 491,00 € (50%)
Rainsars	Fourniture et pose d'une porte au local technique	2 830,00 €	/	1 400,00 €	1 430,00 € (51%)
TOTAL :				28 066,00 €	

Il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les fonds de concours aux communes concernées, conformément au tableau présenté. Etant précisé que le versement du fonds de concours n'interviendra qu'après réception de l'état récapitulatif de l'état des dépenses payées (état visé par le comptable public).

- **Teneur des discussions**

(Sans objet)

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RENOUVELLEMENT DE LA GARANTIE ACCORDÉE A L'AGENCE FRANCE LOCALE**

- **Présentation**

Monsieur Brice AMAND invite Monsieur Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint à présenter le sujet.

Monsieur Sébastien PIERCHON rappelle que l'Agence France Locale est une banque publique dans laquelle la 3CA est actionnaire depuis 2017.

Chaque année, et conformément à ses statuts, l'Agence France Locale sollicite ses membres afin qu'ils adoptent une délibération, à hauteur de nos encours respectifs, pour garantir les engagements de l'agence, et donc sécuriser une source de financement pérenne et dédiée à ses membres.

La garantie a pour objet de garantir les engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette de chaque membre. Par conséquent, le montant de la garantie accordée par la 3CA correspond au montant de son encours de dette détenue auprès de l'Agence France Locale.

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## TABLEAU DU PERSONNEL

### ➤ Service « Lecture publique »

#### • **Présentation**

Monsieur Brice AMAND indique qu'un agent de catégorie C (grade : adjoint du patrimoine) a réussi l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe (cat. C)

Eu égard la qualité de travail fourni par cet agent ainsi que ses missions exercées, il est proposé au Conseil de Communauté, avec avis favorable du Bureau, d'autoriser le Président à nommer cet agent au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>e</sup> classe.

#### • **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

#### • **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### ➤ Direction

#### • **Présentation**

Les détachements sur emplois fonctionnels de deux DGA arrivent à échéance en septembre prochain. Afin d'enclencher la procédure de renouvellement, il est proposé au Conseil de Communauté, avec avis favorable du Bureau, d'autoriser le Président à reconduire ces deux emplois fonctionnels de DGA au tableau des effectifs et d'effectuer les démarches nécessaires auprès du centre de gestion.

#### • **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

#### • **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ASSURANCE STATUTAIRE : GROUPEMENT DE COMMANDES DU CDG59**

- **Présentation**

Monsieur Brice AMAND donne la parole à Monsieur Sébastien PIERCHON, Directeur Général Adjoint, pour la présentation du sujet.

Monsieur Sébastien PIERCHON rappelle que c'est un sujet qui concerne également les communes. Le principe est qu'en cas de l'absence prolongé des fonctionnaires, les collectivités assument la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique.

Le contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Cdg59 depuis le 1er janvier 2021 arrive à échéance le 31 décembre 2024 (la 3CA y adhère actuellement).

En raison de son poids financier important et du principe de mutualisation des résultats des collectivités, le Centre De Gestion du Nord parvient à obtenir, dans le cadre de la mise en concurrence, de meilleurs taux et garanties.

En termes de coût, cela représente 52 000€ par an pour la 3CA et la somme est inscrite chaque année au budget.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de donner mandat au Cdg59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire. La 3CA se réservera la faculté d'y adhérer en fonction des conditions tarifaires et des garanties proposées.

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

### • Présentation

Monsieur Brice AMAND rappelle qu'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire est créée dans la fonction publique territoriale en faveur des agents publics dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 euros. Toutefois, dans la fonction publique territoriale, contrairement aux deux autres versants de la fonction publique (Etat et hospitalière), cette prime n'est pas versée automatiquement mais nécessite une délibération de l'organe délibérant de la collectivité prise après avis du comité social territorial (CST) compétent.

Si elle est votée au sein de la collectivité, la prime devra être versée avant le 30 juin 2024.

Pour bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, les agents publics devront remplir les conditions cumulatives suivantes :

1° avoir été nommés ou recrutés par un employeur public territorial à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

2° être employés et rémunérés par un employeur public territorial au 30 juin 2023,

3° avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Avec avis favorable du comité social territorial réuni le 21 mai 2024, il est proposé au Conseil de Communauté d'accorder aux agents la prime de pouvoir d'achat exceptionnel pour un tiers du montant maximal, conformément au tableau ci-dessous (le coût que représenterait le versement de cette prime aux agents éligibles est de 16 800 €, charges patronales incluses) :

REMUNERATION BRUTE PERÇUE AU TITRE DE LA PERIODE COURANT DU 1ER JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023	MONTANT MAXIMUM DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE	MONTANT DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE PROPOSE A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	<b>266,67 €</b>
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	<b>233,33 €</b>
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	<b>200,00 €</b>
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	<b>166,67 €</b>
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	<b>133,33 €</b>
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	<b>116,67 €</b>
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	<b>100,00 €</b>

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **ACHAT D'UN BERCEAU 3CA AUPRES DE LA CRECHE « LE PETIT TAMBOUR » D'AVESNES SUR HELPE**

- **Présentation**

Monsieur le Président invite Monsieur Brice AMAND à présenter le sujet.

La Communauté de Communes compte parmi son personnel de jeunes et/ou futurs parents ayant recours à un mode de garde pour l'accueil des enfants en bas âge. Actuellement plusieurs agents de la collectivité sont usagers de la crèche Petit Tambour d'Avesnes sur Helpe, offrant à la fois un accueil de qualité, un coût très raisonnable et une proximité du lieu de travail facilitant le dépôt et la reprise de l'enfant matin et soir.

L'obtention d'une place à la crèche Petit Tambour n'est pas toujours garantie en raison d'une forte demande par rapport au nombre de places disponibles. Dans un souci d'amélioration du bien-être et de la santé au travail mais aussi de soutien aux agents, notamment en les aidant à concilier vie professionnelle et vie familiale, la 3CA souhaiterait faire bénéficier aux enfants de son personnel de places en crèche. L'achat d'un berceau auprès de la crèche Petit Tambour d'Avesnes/Helpe donnerait l'assurance de disposer de places disponibles pour les enfants du personnel intercommunal. Le coût annuel de cette acquisition serait de 8.000 € pour un berceau, mais dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF, la collectivité pourrait bénéficier d'une subvention de 2.800 € par an (bonus territoire contrat territorial réservataire). La part à charge de la 3CA d'un montant de 5.200 € permettrait chaque année à plusieurs agents de disposer assurément d'une place d'accueil auprès de l'établissement Petit Tambour.

- **Teneur des discussions**

*(Sans objet)*

- **Vote**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **INFORMATION SUR LA JOURNÉE DE LA FLAMME OLYMPIQUE**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Vincent JUSTICE au sujet de l'évènement de la journée de la Flamme Olympique du 2 juillet.

La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois et la ville d'Avesnes/Helpes accueillent la flamme olympique le 02 juillet prochain.

Plus de 1500 enfants et leur accompagnant sont attendus pour le passage de la flamme à 8h25 et pour la trentaine d'ateliers d'initiation prévus dans la ville de 9h15 à 20h. A noter, la mise en place d'espaces partenaires (associations ou entreprises), des espaces réservés PMR et de nombreuses surprises. Les élus seront accueillis dès 7h30 à la médiathèque Emile Prisse d'Avennes pour l'arrivée de la flamme.

Madame Laetitia MONNIER, Directrice Générale Adjointe, indique qu'il y aura 1300 enfants de la 3CA sans compter ceux des communes extérieures qui se proposent.

## **EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU PRÉSIDENT : ÉTUDE MAISON DES ASSISTANTES MATERNELLES**

Madame Laetitia MONNIER indique que dans le cadre du Fonds d'innovation pour la Petite Enfance, une étude concernant l'implantation de Maison des Assistantes Maternelles dans les centres hospitaliers est cofinancée par la CAF et la DEETS.

A ce titre, deux cabinets ont répondu aux cahiers des charges :

- 1° Le cabinet IDEHOP avec une proposition d'un montant de 23 000€ HT
- 2° Le cabinet 40 % avec une proposition d'un montant de 19 950 € HT.

Le Cabinet 40 % a été retenu pour sa méthodologie, le nombre de réunions sur place et les références.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil de Communauté pour leur présence.

***La séance est levée à 20h31***